

JOURNEE PREVENTION

Gérer et prévenir les risques psychosociaux en entreprise

OBJECTIFS :

- Transmettre un socle de connaissances en matière de prévention des RPS et de développement de la qualité de vie au travail,
- Savoir repérer les facteurs de risque, les impacts potentiels pour l'individu et pour le collectif,
- Détecter une personne en difficulté,
- Connaître les différentes méthodologies à mettre en place selon les situations types,
- Identifier des actions concrètes à mettre en place au sein de sa structure, au regard de son contexte et de son niveau de maturité.

Le programme suivant sera proposé en partenariat avec MALAKOFF HUMANIS.

9h-17h • Programme

- Les enjeux en matière de développement de la Qualité de Vie au Travail et de prévention des risques psychosociaux (juridiques, humains et économiques),
- Focus sur la responsabilité juridique de l'employeur. Présentation des dispositifs concrets à mettre en œuvre suivant les 3 niveaux de prévention,
- Présentation des notions clés et mécanismes : stress, *burn out*, risques psychosociaux, qualité de vie au travail...,
- Focus sur le harcèlement : ce que dit l'ANI, dernières jurisprudences, modes opératoires et méthodes concrètes à mettre en place au sein de l'entreprise,
- Présentation des principaux facteurs de risques et de protection, une notion d'équilibre, et intégration dans le DUERP,

- Les signaux d'une personne en difficulté,
- Le rôle des différents acteurs de la prévention et leurs limites (direction, managers, RH, IRP),
- Agir pour réduire les facteurs générateurs de stress : les moyens d'actions et méthodologies d'intervention selon les situations types (problématique individuelle, collectif en difficulté, remontée de harcèlement...),
- Benchmark de dispositifs mises en œuvre dans les entreprises,
- Créer un groupe de pilotage : recommandations d'actions concrètes et pièges à éviter, les étapes de mise en place, le suivi et l'animation dans le temps,
- Identification des situations rencontrées par les participants et travail sur les actions à poser en priorité,
- Conseil sur-mesure de la part de l'intervenant en matière de dispositif/action à mettre en place, au regard du contexte des participants et de l'entreprise,
- Bilan et retour des participants sur la formation

Cas concrets issus d'autres entreprises, partage des situations rencontrées par les participants, transmission de méthodes selon les situations types, cas pratiques, benchmark de bonnes pratiques d'entreprises.

12:30 – 13:30 • Pause-déjeuner (1h)

Le déjeuner facultatif est servi dans nos locaux.

Formation gratuite

Cette session de formation sur la prévention des risques professionnels bénéficie du concours financier de la branche Accidents du Travail et Maladies Professionnelles de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie

Contact au 02.96 77 22 33

Emmanuelle BROCCHI, Conseillère Environnement Sécurité ebrocchi@upia22.fr